

Compte rendu des CAP de mutations 2015 Catégories A et B

Déclaration liminaire

Mme la Présidente,

Cette Capl s'ouvre une nouvelle fois sur un bilan désastreux de la situation du réseau.

A la DGFIP la mise en place des mesures d'économies s'accélère et a des conséquences catastrophiques à la fois en termes d'effectifs, de salaire, et de conditions de vie au travail.

Au point d'indice bloqué depuis 5 ans et qui le restera jusqu'en 2016, s'ajoute le RIFSEEP, Régime indemnitaire tenant compte des sujétions de l'expertise et de l'engagement professionnel, (comprendre « paye à la tête du client »), et la suppression de la prime d'intéressement versée, bien que réduite, pour la dernière fois cette année.

Au niveau de l'emploi, les 32 000 suppressions depuis 2002, dont 2 000 cette année, se cumulent aux emplois laissés vacants.

L'administration ne donne plus aux agents les moyens de répondre aux exigences des missions d'un service public de qualité. Après cela on s'étonnera que les conditions de travail dans les services soient arrivées au point de rupture. Les situations personnelles des agents ne doivent pas pâtir de la pénurie organisée par la DGFIP, pénurie qui prive, entre autres, les agents de leur droit à mutation.

Le projet d'affectation locale s'inscrit dans cette politique de suppressions d'emplois et de remise en cause des services publics. Les huit suppressions d'emplois annoncées cette année ne font qu'aggraver une situation où les postes vacants sont légion, malgré tous vos tours de passe-passe pour faire coller le TAGERFIP à la pénurie. Au final ces suppressions ne feront qu'aboutir à des restructurations inacceptables, comme c'est le cas dans notre département.

Nous espérons donc que vos propositions sont modifiables dans la mesure où elles ne tiennent compte ni de la réglementation, ni des compétences réelles des agents mutés.

Comme l'a récemment souligné l'Inspection Générale des Finances, la défiliarisation telle que nous la vivons actuellement mène notre administration à la catastrophe. Les changements de filière aboutissent malheureusement trop souvent à des échecs, faute d'une formation initiale et continue adaptée et faute de personnel pour assurer l'encadrement et le remplacement des agents en formation.

CAP n° 1 - Inspecteurs

Siégeaient pour la CGT : Fabrice Bourgeois, Monique Reynaud.

Ordre du jour

- Approbation PV,
- Mouvement de mutation.

Mouvement de mutation

Il y avait 6 arrivées extérieures et 3 déjà dans le Lot pour 8 postes à pourvoir identifiés dont 3 à la direction, 4 en BDV (dont 2 occupés par des ALD, 1 en ICE et un poste à la Trésorerie de Latronquière, les cadres A affectés à la BCFI et à la FIE bénéficiant d'une priorité sur les 3 postes vacants au PCRCP.

Si les affectations nationales ont été respectées, et les postes obtenus conformes aux vœux des arrivants (non ALD), un problème lié à la règle de l'ancienneté par rapport à une incompatibilité a été soulevé : Un inspecteur I9 a été primé sur un poste par un inspecteur I8, élu local, au prétexte qu'il ne pouvait pas être affecté ni en FF, ni en GP... A ce titre, les représentants du personnel ont demandé communication de la note de la Centrale attestant de cette incompatibilité et précisant les textes légaux sur lesquels ils se fondent. Cette note, trop généraliste, ne nous a pas convaincu.

Comme tous les ans, le statut d'ALD amène les agents à être ballottés au gré des vents, des nécessités ou des considérations, ce qui le rend peu attractif. Par ailleurs, les agents demandant un rapprochement de conjoint sont automatiquement ALD, ce qui génère des incompréhensions. La direction a refusé de compenser un sous-effectif au PCRCP par une ALD, arrivée de la DNVSF, qui pourtant demandait absolument à faire du contrôle. Elle sera donc "chargée de mission" en direction. Et après, il ne faudra pas s'étonner de l'état des finances de notre pays, quand ses grands commis se privent des compétences des vérificateurs les plus pointus, en les affectant à des missions nébuleuses... quelle mission ? Le mystère reste entier.

Entre les volontés exprimées par les agents, leurs capacités professionnelles à effectuer telle ou telle mission et les considérations de la Direction, aucune modification des affectations n'a pu être obtenue.

Commentaires

Nous avons voté contre le mouvement car il ne permet pas de donner satisfaction à tous les agents, l'affectation des ALD n'étant pas soumise au vote.

Affectations nationales :

Direction : ALONSO Patrick, PPR – RH ; GAY Elisabeth, PGF – Div Asiette et recouvrement ; DUBARRY Nathalie, PGP – CEPL.

PCRCP : BOURGEOIS Valérie, BERTRAND Chantal, BORDENAVE Gilles.

BDV : BOURBIER Bertrand, MORICEAU Bruno.

ICE : VIAULLE Juliette.

CFP LATRONQUIERE : VEILLON Xavier.

Section du Lot du Syndicat National CGT Finances Publiques

Site internet: <http://www.financespubliques.cgt.fr/46/>

Courrier électronique: cgt.ddfip46@dgfip.finances.gouv.fr

ALD :

Direction : BEUCHER Antoine et CARROUSEL Laurence, maintien sur leurs postes

BDV : MARTIN Anthony, maintien sur son poste

PCE : SAGOT Delphine, précédemment affectée à la BDV

Adjoint TP de Cahors : PENNEQUIN Ludovic, précédemment affecté en BDV

Chargée de mission en Direction : LECARDONNEL Caroline, précédemment affectée à la DNVSF.

CAP n° 2 - Contrôleurs

Siégeaient pour la CGT : Julien Caumon, Christophe Champagne, Régine Julliot-Veyrière, Yannick Valério, Fabrice Bourgeois (en tant qu'expert).

Ordre du jour

- Approbation PV.
- Mouvement de mutation.

Mouvement de mutation

Cette CAP avait 31 dossiers à examiner : 20 agents affectés dans le Lot suite aux 2 CAPN (contrôleurs et géomètres cadastrés), 8 demandes de mutations internes au département, et le positionnement des 3 ALD déjà affectés dans le lot précédemment (pour information uniquement).

Le projet de mouvement initialement réalisé par la direction plaçait plusieurs collègues dans des situations personnelles et professionnelles difficiles. Les élus CGT tenant compte des souhaits exprimés par les agents, ont élaboré une contre-proposition, et se sont battus pour convaincre la direction d'effectuer les modifications relevant du simple bon sens qui s'imposaient. Au final, cette dernière n'a pu que convenir de la justesse et de la pertinence de nos arguments.

Nous avons également dénoncé la situation des collègues qui à cause de l'état désastreux du réseau allié à des prises de décisions locales contestables, et d'ailleurs dénoncées par nos élus lors de CAPL précédentes, se retrouvent privés une nouvelle fois de leur droit à mutation.

A l'issue de la CAPL les affectations sont les suivantes:

HAFFNER Serge, MAISTRE Frédéric : CDIF (géomètres)

COMBELLES Jean-Pierre, FLORY Marie-Hélène, JANDRAU Sophie, PIZZOLO Danièle : PCRP Equipe Contrôle.

DUPLAA Jacqueline : PCRP Equipe Fiscalité Patrimoine

DUREPAIRE Erwan, JANTAL Bruno, LAFON Séverine : SIP Cahors

Section du Lot du Syndicat National CGT Finances Publiques

Site internet: <http://www.financespubliques.cgt.fr/46/>
Courrier électronique: cgt.ddfip46@dgfip.finances.gouv.fr

VIDAL Chantal: CDIF

ROUBILLE Laetitia : PPR-Division BIL

BERNADAC Eve, LAUMET Claire : PPG-Service Comptabilité

ALBAGNAC Véronique, LOPEZ Paul : SIE Cahors

CENNES Thierry, GIACCARDO Joëlle : PRS

NAVEZ Marie-Claire : Trésorerie de Castelnau

CHAUDRON Patricia : TP Cahors.

CARRIERES Lionel : Trésorerie de Labastide-Murat

HANRY Anne-Marie : SIP SIE FIGEAC

ALD:

BREUIL Séverine, SIKORA Florian : SIP-SIE FIGEAC

CAZAJOUS Maryse : Trésorerie de Latronquière

FAURE Sébastien : Trésorerie de Souillac

LITHA Laurent : Trésorerie de Lalbenque

Commentaires

Nous avons voté contre le mouvement (hors affectations des ALD non soumises au vote) car tous les agents n'ont pas obtenu satisfaction.

Questions diverses :

Face à nos interventions pour relever la difficulté des collègues affectés dans une filière différente de leur filière d'origine, notre Directrice nous a informé qu'elle souhaitait mettre en place un système de tutorat. A notre demande, il nous a été confirmé que ce tutorat serait basé sur le principe du volontariat, néanmoins nous avons fait remarquer, que dans les postes à 2 agents, le choix risque d'être rapidement limité, voire de reposer de nouveau beaucoup sur l'équipe de renfort

Nous sommes également intervenus, dans un cadre plus général, sur la nécessité d'avoir des documents préparatoires de CAPL entièrement fiables (souhaits des agents, grade, affectation au regard de la centrale, etc...). Les conséquences peuvent être de taille. A notre sens un agent ne peut être considéré comme ALD et affecté comme tel pendant des années, pour être subitement traité différemment quand cela arrange. A l'occasion de ce débat nous avons d'ailleurs été surpris de devoir prouver en séance, instruction à l'appui, que la position ALD RAN existe bien pour les agents de catégorie C...

Les élus CGT continueront à être extrêmement vigilants sur le respect des intérêts et des droits des agents !

Section du Lot du Syndicat National CGT Finances Publiques

Site internet: <http://www.financespubliques.cgt.fr/46/>

Courrier électronique: cgt.ddfip46@dgfip.finances.gouv.fr